



Assemblée générale

Distr. limitée
27 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Première Commission

Points 97 c) et 138 de l'ordre du jour

**Prévention d'une course aux armements
dans l'espace : nouvelles mesures concrètes
de prévention d'une course aux armements
dans l'espace**

Projet de budget-programme pour 2023

Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.1/77/L.70](#)**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Mandat énoncé dans le projet de résolution

1. Aux paragraphes 8, 9, 10 et 11 du projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#), l'Assemblée générale :

a) Prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui sera composé au maximum de 25 États Membres, choisis selon le principe d'une répartition géographique équilibrée et équitable, et sera chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet ;

b) Décide que le nouveau groupe d'experts gouvernementaux travaillera sur la base du consensus, sans préjudice des positions respectives que chaque État adoptera dans le cadre de futures négociations, et tiendra à Genève deux sessions de deux semaines chacune, l'une en 2023 et l'autre en 2024 ;

c) Prie le Président du groupe d'experts gouvernementaux d'organiser à New York, en 2024, entre les sessions, une réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours afin que tous les États Membres puissent prendre part au



débat interactif et faire part de leurs vues, en s'appuyant sur le rapport sur les travaux du groupe que le Président devra établir en cette qualité ;

d) Prie le Secrétaire général de lui transmettre le rapport du groupe d'experts gouvernementaux à sa soixante-dix-neuvième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement avant sa session de 2025.

II. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2023

2. Le mandat énoncé dans le projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#) signifie que des produits et des activités supplémentaires devront être ajoutés aux plans-programme suivants du projet de budget-programme pour 2023 :

a) Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/77/6 \(Sect. 2\)](#)] ;

b) Programme 3 (Désarmement) [[A/77/6 \(Sect. 4\)](#)] ;

c) Programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/77/6 \(Sect. 29E\)](#)].

III. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution

3. Conformément au mandat énoncé aux paragraphes 8, 9, 10 et 11 du projet de résolution, il est proposé que le Secrétaire général constitue un groupe d'experts gouvernementaux qui serait composé au maximum de 25 États Membres, choisis selon le principe d'une répartition géographique équilibrée et équitable, et serait chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet. Le nouveau groupe d'experts gouvernementaux tiendrait à Genève deux sessions de deux semaines chacune, l'une en 2023 et l'autre en 2024. Il est proposé que le Président du groupe d'experts gouvernementaux organise à New York en 2024, entre les sessions, une réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues, en s'appuyant sur le rapport sur les travaux du groupe que le Président devra établir en cette qualité. Il est également proposé que le Secrétaire général transmette à l'Assemblée générale le rapport du groupe d'experts gouvernementaux à sa soixante-dix-neuvième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement avant sa session de 2025.

4. En ce qui concerne le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, l'exécution du mandat nécessiterait des services d'interprétation dans les six langues officielles durant les 20 séances réparties sur 10 jours de chacune des sessions du groupe d'experts gouvernementaux qui se tiendraient à Genève en 2023 et 2024, ainsi que lors des quatre séances de la réunion consultative informelle de deux jours, qui se tiendrait entre les sessions, à New York en 2024. Ces séances viendraient s'ajouter au volume de travail lié aux réunions du Département pour 2023 et 2024, et conformément à la pratique établie, les dates des séances seraient fixées en consultation avec ce dernier. En ce qui concerne les services de documentation pour les sessions du groupe d'experts gouvernementaux à Genève, la production durant la session de 2023, dans les six langues officielles, de quatre documents d'avant-session représentant un volume total de 5 280 mots, de 25 documents de session représentant un volume total de 25 080 mots et d'un document d'après-

session représentant un volume total de 10 700 mots, viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département en matière de documentation en 2023. Pour la session de 2024, la production, dans les six langues officielles, de trois documents d'avant-session représentant un volume total de 3 960 mots, de 25 documents de session représentant un volume total de 25 080 mots et d'un document d'après-session représentant un volume total de 10 700 mots, viendrait s'ajouter à la charge de travail du Département en matière de documentation en 2024. La production dans les six langues officielles d'un document d'avant-session représentant un volume de 10 700 mots pour l'établissement du rapport du groupe d'experts gouvernementaux à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement, viendrait également s'ajouter à la charge de travail du Département en matière de documentation en 2024.

5. En ce qui concerne le Bureau des affaires de désarmement, l'exécution du mandat nécessiterait l'allocation de fonds destinés à couvrir les frais de voyages, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée d'un maximum de 25 représentants qui participeraient aux sessions tenues à Genève en 2023 et 2024, ainsi que les frais liés aux services d'un consultant qui serait chargé de fournir un appui technique et concret dans le cadre des services fonctionnels appuyant les travaux du groupe d'experts gouvernementaux.

6. En ce qui concerne le Département de la communication globale, l'exécution du mandat nécessiterait des services de diffusion sur le Web pour la réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours (chaque matin et chaque après-midi) devant se tenir à New York en 2024.

7. En ce qui concerne le Bureau de l'informatique et des communications, l'exécution du mandat nécessiterait d'aménager les salles de conférence avec des services de visioconférence pour la réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours (chaque matin et chaque après-midi) devant se tenir à New York en 2024.

8. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Genève, l'exécution du mandat nécessiterait des services de techniciens du son et d'enregistrement dans la salle de conférence durant chacune des sessions de deux semaines du groupe d'experts gouvernementaux en 2023 et 2024, ainsi qu'un appui Webex afin de faciliter la participation d'intervenant(e)s à distance lors de la session de 2023.

IV. Incidences budgétaires

A. Ressources nécessaires pour les services de conférence

9. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour 2024</i>	<i>Total des ressources supplémentaires pour 2023-2024</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Services d'interprétation	184 000	206 600	390 600

	<i>Ressources supplémentaires pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour 2024</i>	<i>Total des ressources supplémentaires pour 2023-2024</i>
Services de documentation	139 500	168 100	307 600
Chapitre 28 (Communication globale)			
Services contractuels			
Services de diffusion des réunions sur le Web	–	1 200	1 200
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)			
Services contractuels			
Services informatiques pour les réunions	–	4 700	4 700
Chapitre 29E [Administration (Genève)]			
Autres dépenses de personnel			
Technicien(ne) du son/services d'enregistrement	7 000	7 000	14 000
Appui Webex pour la participation à distance	3 700	–	3 700
Total	334 200	387 600	721 800

B. Ressources nécessaires pour les services autres que les services de conférence

10. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour 2024</i>	<i>Total des ressources supplémentaires pour 2023-2024</i>
Chapitre 4 (Désarmement)			
Consultants	26 800	26 800	53 600
Experts	200 100	204 200	404 300
Voyages du personnel	7 800	7 800	15 600
Total	234 700	238 800	473 500

11. Un montant supplémentaire de 50 000 dollars est également à prévoir pour 2023 au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel).

12. Les ressources à prévoir pour 2024, qui s'élèvent à 683 700 dollars, seraient inscrites aux chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2024 :

- a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (374 700 dollars) ;
- b) Chapitre 4 (Désarmement) (238 800 dollars) ;
- c) Chapitre 28 (Communication globale) (1 200 dollars) ;

- d) Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (4 700 dollars) ;
- e) Chapitre 29E [Administration (Genève)] (7 000 dollars) ;
- f) Chapitre 36 (Contributions du personnel) (57 300 dollars).

V. Récapitulatif des ressources nécessaires

13. Les incidences budgétaires pour 2023 se chiffrent à 618 900 dollars (voir tableau 3).

Tableau 3

Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires pour 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires pour 2024</i>	<i>Total des ressources supplémentaires pour 2023-2024</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	323 500	374 700	698 200
Chapitre 4 (Désarmement)	234 700	238 800	473 500
Chapitre 28 (Communication globale)	–	1 200	1 200
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	–	4 700	4 700
Chapitre 29E [Administration (Genève)]	10 700	7 000	17 700
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	50 000	57 300	107 300
Total (contributions du personnel incluses)	618 900	683 700	1 302 600

VI. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2023

14. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2023 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2023 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2023.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

15. L'adoption du projet de résolution [A/C.1/77/L.70](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 568 900 dollars au titre des chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2023 :

- a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (323 500 dollars) ;
- b) Chapitre 4 (Désarmement) (234 700 dollars) ;

c) Chapitre 29E [Administration (Genève)] (10 700 dollars).

16. Le montant total de 568 900 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2023 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée générale.

17. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources supplémentaires d'un montant de 50 000 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023.
